



1028 Prévèrenge, le 17 septembre 2010

**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 16 septembre 2010**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Prévèrenge sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 16 septembre 2010, a décidé :

Préavis n° 12/10 : Règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prévèrenge

d'approuver le nouveau règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prévèrenge

Ce règlement peut faire l'objet d'une requête auprès de la Cour constitutionnelle dans les vingt jours à compter dès la publication de l'approbation du texte par le Canton dans la feuille des avis officiels.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 7 octobre 2010 inclusivement.

En outre, le Conseil a enregistré les dépôts de préavis suivant :

13/10 Arrêté d'imposition pour l'année 2011

Ce préavis est renvoyé pour étude à la commission des finances

14/10 Demande d'un crédit de construction de Fr. 207'000.00 pour l'aménagement de 3 terrains de beach-volley à l'esplanade L.-H. Delarageaz

Commission : **Mme I. Delay, MM J. Bettems, A. Garraux, H. Nusbaumer et S. Risse**

15/10 Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 1'300'000.00 pour la réalisation de l'extension du collège « Les Voiles du Léman »

Commission : **Mme L. Marazzi, MM S. Alberti, A. Cegielski, C. Iffland et A. Pache**

Prochaine séance : le 14 octobre 2010 à 20 h à l'Aula

Le Président

La Secrétaire

Guy Delacrétaz

Claude de Titta